



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent trente-quatrième session**

**Rome, 7-11 novembre 2022**

**Informations actualisées sur les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Pietro Gennari  
Statisticien en chef  
Tél: +39 06570 53599  
Courriel: [Pietro.Gennari@fao.org](mailto:Pietro.Gennari@fao.org)

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### RÉSUMÉ

- En mai 2022, la FAO a proposé un ensemble d'améliorations méthodologiques concernant trois indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) dont l'Organisation est garante: l'indicateur 2.5.1.b sur la conservation des ressources zoogénétiques, l'indicateur 5.a.1 sur l'accès des femmes aux terres agricoles et l'indicateur 15.4.2 sur le couvert végétal des montagnes. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (le Groupe d'experts) a approuvé ces trois améliorations en juillet 2022.
- Un jeu de données sur l'indicateur 5.a.1 relatif aux ODD, qui a été actualisé conformément à la méthodologie perfectionnée, a déjà été publié et la FAO s'emploie actuellement à élaborer des jeux de données actualisés pour les indicateurs 2.5.1.b et 15.4.2 et prévoit de les publier respectivement en décembre 2022 et en mars 2023.
- Parallèlement, la FAO s'emploie également à élaborer deux propositions d'indicateurs supplétifs dans la perspective explicite de rendre disponible une solution provisoire permettant de communiquer des informations sur l'indicateur officiel correspondant, compte tenu de la pénurie actuelle de données. Lors d'une séance à huis clos du Groupe d'experts en août 2022, l'Organisation a proposé d'utiliser provisoirement deux mesures supplétives pour faciliter la communication d'informations sur les indicateurs 2.3.1 (productivité de la main-d'œuvre des petits producteurs d'aliments) et 2.4.1 (agriculture productive et durable) des ODD.
- La FAO n'a toujours pas reçu de retour d'informations concernant sa proposition de la part du Groupe d'experts. Cette proposition pourrait être examinée à la prochaine session plénière officielle du Groupe d'experts, qui se tiendra du 7 au 9 novembre 2022. L'Organisation est consciente du fait qu'il pourrait falloir plus de temps que prévu pour qu'une décision soit prise concernant cette question, compte tenu de sa nature inédite et sensible et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur d'autres indicateurs des ODD pour lesquels il manque des données.

### SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **a accueilli avec satisfaction les informations actualisées qui lui ont été données sur les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD, en particulier les trois améliorations méthodologiques qui ont été approuvées par le Groupe d'experts en juillet 2022;**
- **a pris note des deux indicateurs supplétifs qui ont été proposés par la FAO et de l'usage auquel ils sont destinés, en leur qualité de solution provisoire permettant de pallier le manque de données;**
- **a pris note avec satisfaction des rapports réguliers aux organes directeurs concernés, des réunions d'information informelles et officielles menées avec les Membres sur les activités statistiques de la FAO, en particulier sur les indicateurs relatifs aux ODD, et a encouragé la Direction à poursuivre cette pratique transparente et inclusive.**

## **I. Informations actualisées sur les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU**

1. Le présent document fournit un récapitulatif des derniers travaux méthodologiques menés par la FAO sur certains indicateurs des ODD dont elle est responsable et de sa collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (le Groupe d'experts), qui a été créé par la Commission de statistique de l'ONU, l'objectif étant qu'il valide certaines propositions concernant des «améliorations» méthodologiques et des indicateurs «supplétifs».

### *A. Améliorations méthodologiques proposées par la FAO au Groupe d'experts en 2022*

2. Lors de la réunion du Groupe d'experts en mai 2022, la FAO a proposé d'apporter un ensemble d'améliorations méthodologiques à trois indicateurs des ODD sous sa responsabilité afin de renforcer la fiabilité des éléments de mesure et de faire en sorte qu'ils cadrent mieux avec les cibles correspondantes des ODD. Le Groupe d'experts a officiellement approuvé en juillet 2022 les trois propositions qui lui ont été faites en ce qui concerne les indicateurs 2.5.1.b (conservation *ex situ* des ressources zoogénétiques), 5.a.1 (accès des femmes à la terre) et 15.4.2 (couvert végétal montagneux), et les modifications qu'elles impliquent sont exposées ci-après.

#### **i. Indicateur 2.5.1.b: élargir le champ d'application afin de tenir compte des «races transfrontières»**

3. En ce qui concerne l'indicateur 2.5.1.b (conservation des ressources zoogénétiques), la FAO a proposé d'y apporter une amélioration méthodologique consistant à élargir son champ d'application de sorte qu'il ne se limite pas seulement aux «races locales» (c'est-à-dire aux races que l'on trouve dans un seul pays) et recouvre également les «races transfrontières» (c'est-à-dire les races que l'on trouve dans plusieurs pays). Cette amélioration a été demandée initialement par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO à sa dix-huitième session ordinaire, qui s'est tenue du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021, et a été approuvée par le Groupe d'experts en juillet 2022.

4. Cette demande trouve sa justification dans le fait que l'indicateur 2.5.1.b, qui vise à évaluer les ressources génétiques conservées *ex situ*, doit permettre d'apprécier, dans sa globalité, le degré de conservation à l'échelle des pays de la diversité génétique totale qui pourrait être exploitable à l'avenir (races locales et transfrontières incluses).

5. De plus, si sa méthodologie de base reste inchangée et n'impose aucune charge supplémentaire aux pays en ce qui concerne la communication de données, l'indicateur est désormais plus conforme au Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, qui englobe de manière explicite les races locales et transfrontières. Au niveau mondial, le cheptel sur lequel on dispose d'informations devrait presque doubler et passer de 4 132 à 8 096 têtes.

6. La FAO prévoit de verser les données actualisées conformément à la méthodologie perfectionnée dans la base mondiale des ODD en décembre 2022. Si l'on peut disposer facilement de données de pays sur les races locales et transfrontières, il est plus difficile de compiler les données sur les races transfrontières aux niveaux régional et mondial, car cela nécessite, par exemple, de se prémunir des doublons.

#### **ii. Indicateur 5.a.1: une méthodologie simplifiée avec deux modifications mineures**

7. La FAO a proposé d'apporter deux améliorations mineures à l'indicateur 5.a.1 sur l'accès des femmes aux terres agricoles, qui agrandissent conjointement sa couverture géographique nationale et lui confèrent plus de rigueur et de cohérence quant au nombre de documents acceptés, et le font mieux cadrer avec la cible concernée.

8. En ce qui concerne la première amélioration, il a été proposé de pouvoir également baser les calculs de l'indicateur sur «l'autodéclaration de la propriété/la possession de terres agricoles», alors que la méthodologie initiale exigeait de recourir à trois critères plus «objectifs»: un document attestant la propriété, le droit de vendre les terres et le droit de léguer les terres. En effet, les pays se sont, dans l'ensemble, montrés peu enclins à apporter des modifications à leurs outils d'enquête permettant de recueillir des éléments de données nécessaires à l'élaboration de l'indicateur 5.a.1 et ont été par conséquent peu nombreux à communiquer des informations. Cette nouvelle amélioration permet à la FAO de tirer parti d'une série d'enquêtes menées aux niveaux international et régional (l'étude sur la mesure des niveaux de vie, l'enquête démographique et sanitaire, l'enquête en grappes à indicateurs multiples et l'étude sur l'Union économique et monétaire ouest-africaine), qui recueillent uniquement des informations parcellaires sur les propriétés n'ayant pas de titre, afin d'élargir de manière importante la couverture géographique nationale de l'indicateur.

9. S'agissant de l'indicateur 5.a.1, il a été proposé, au titre de la deuxième amélioration, d'exclure les contrats de location à court terme de la liste des documents juridiquement reconnus permettant de vérifier les droits de propriété ou les droits garantis. Si les contrats de location ont été initialement inclus pour rendre plus souple l'évaluation des droits de jouissance des terres en fonction des différents régimes fonciers dans le monde, on ne peut considérer qu'ils sont analogues aux droits de propriété sur des terres agricoles (ni aux droits fonciers garantis), car les exploitants agricoles ne peuvent mettre leur bien foncier en hypothèque et sont moins enclins à investir dans des améliorations à long terme. Ces conditions ont dès lors conduit à l'exclusion de ces contrats de la liste des documents valables.

10. Le Groupe d'experts a approuvé les améliorations à apporter à l'indicateur 5.a.1, qui ont été proposées par la FAO en juillet 2022. L'Organisation a par la suite versé des données actualisées, conformément à la méthodologie perfectionnée, dans la base de données mondiale sur les ODD en septembre 2022.

### **iii. Indicateur 15.4.2: un nouveau sous-indicateur 15.4.2.b sur la proportion de terres montagneuses dégradées**

11. En ce qui concerne l'indicateur 15.4.2 sur le couvert végétal montagneux, la FAO a proposé au Groupe d'experts d'apporter trois améliorations méthodologiques en 2022. Ce n'est pas la première fois que la méthodologie de cet indicateur fait l'objet d'améliorations et ces trois nouveautés sont l'aboutissement d'un processus entamé en 2020 par une équipe de travail composée de membres de plusieurs pays qui en ont la responsabilité. Grâce à ces améliorations, l'indicateur est de meilleure qualité et est plus pertinent et plus fiable, comme cela est précisé ci-après.

12. Premièrement, l'ajout d'un nouveau sous-indicateur relatif à la «proportion de terres montagneuses dégradées» permet d'assurer un suivi plus complet de la conservation des écosystèmes de montagne. Cette amélioration vise à répondre aux préoccupations selon lesquelles le développement du couvert végétal ne serait pas nécessairement un progrès, notamment s'il s'avère imputable au changement climatique. L'adoption de méthodologies auxquelles des pays ont déjà recours pour d'autres processus internationaux de communication de données permet de réduire autant que possible la charge de travail qui leur revient, à la suite de l'introduction de ce sous-indicateur.

13. Deuxièmement, la classification des types de couverture des sols établie par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) remplacera la classification du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui était auparavant utilisée. L'utilisation de catégories plus détaillées à la suite de leur adaptation par l'ONU et le SCEE permettra d'établir un niveau de ventilation plus précis concernant l'indicateur et de recenser les facteurs jouant un rôle important dans la modification des écosystèmes de montagne, tels que la conversion des terres ou certains effets du changement climatique.

14. Troisièmement, les données seront désormais ventilées par ceintures bioclimatiques montagneuses, telles que celles-ci ont été définies par Körner *et al.* (2011), plutôt que d'être ventilées par simple altitude, comme cela était précédemment le cas. Cette modification permettra de réaliser

une comparaison internationale plus cohérente sur le plan écologique des valeurs de l'indicateur, sachant qu'en complément de l'altitude, la latitude est également un facteur essentiel permettant de déterminer les conditions de vie en montagne.

15. La FAO a déjà calculé les valeurs par défaut par pays en ce qui concerne l'indicateur 15.4.2 en tenant compte de la méthodologie perfectionnée. Comme ces valeurs sont basées sur des données obtenues par télédétection qui sont accessibles au public et ne sont pas issues de sources officielles des pays, la FAO prévoit de consulter les pays afin de leur demander l'autorisation de publier ces informations. À cette fin, en septembre 2022, le Bureau du Statisticien en chef a envoyé un communiqué à tous les correspondants nationaux chargés des ODD qui ont été désignés pour les informer de cette amélioration et de l'organisation prochaine d'un processus de consultation, et leur a demandé de nommer un correspondant technique national chargé de cet indicateur. Les jeux de données actualisés concernant l'indicateur 15.4.2 devraient être soumis à la Division de la statistique de l'ONU en mars 2023. En attendant, la FAO met au point une panoplie d'instruments permettant aux pays de calculer leurs propres valeurs nationales, qu'ils pourront substituer aux valeurs qu'elle leur a attribuées par défaut, à condition qu'ils adoptent la méthodologie convenue.

*B. Utilisation provisoire de grandeurs supplétives (proposition de la FAO communiquée au Groupe d'experts en août 2022)*

16. Parallèlement à ses activités d'amélioration des méthodologies applicables aux indicateurs, la FAO a également œuvré à l'élaboration de deux propositions de grandeurs supplétives, dans la perspective explicite de rendre disponible une solution provisoire en ce qui concerne la communication d'informations sur les indicateurs officiels correspondants des ODD, compte tenu de la pénurie de données. Lors d'une séance à huis clos du Groupe d'experts en août 2022, la FAO a proposé d'utiliser provisoirement deux grandeurs supplétives pour faciliter la communication d'informations sur les indicateurs 2.3.1 (productivité de la main-d'œuvre des petits producteurs d'aliments) et 2.4.1 (agriculture productive et durable), dont la couverture géographique nationale est, dans les deux cas, actuellement très limitée. La FAO a souligné que ces deux propositions de grandeurs supplétives seraient provisoires et viseraient à combler les lacunes en attendant que les pays puissent produire les indicateurs officiels. Le Groupe d'experts n'a pas exprimé sa position sur la question au cours de la réunion et a laissé entendre que de nouvelles consultations seraient nécessaires.

**i. Indicateur 2.3.1: la productivité des terres, un élément de mesure provisoire substituable à la productivité de la main-d'œuvre**

17. La méthodologie officielle de l'indicateur 2.3.1 est fondée sur la productivité de la main-d'œuvre, qui vise à englober la productivité des petits producteurs d'aliments de tous les sous-secteurs de l'agriculture (y compris la pêche, la foresterie et l'aquaculture). Cependant, dans la pratique, il est très difficile de mesurer la main-d'œuvre agricole, compte tenu du risque important d'erreur de mesure liée à la forte prévalence de l'emploi saisonnier et à temps partiel et à la faible fréquence de la collecte de données. De plus, les enquêtes agricoles, qui sont les sources de données privilégiées pour l'indicateur 2.3.1, ne recueillent pas, en temps normal, de données détaillées sur l'apport de main-d'œuvre et se limitent dans les faits aux données sur les espèces cultivées et le bétail. Par conséquent, si l'évaluation de la productivité de la main-d'œuvre offre, en théorie, comme avantage la possibilité d'englober l'intégralité des activités agricoles, cela n'est pas le cas dans la pratique, car le principal instrument de collecte de données porte seulement sur les espèces cultivées et le bétail.

18. Compte tenu de ces difficultés et en dépit des nombreuses initiatives de renforcement des capacités nationales qui ont déjà été coordonnées par la FAO, un nombre très limité de pays ont pu, à ce jour, communiquer des informations sur cet indicateur. Par exemple, seuls 14 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire mettent à disposition des données nationales sur la main-d'œuvre utilisée par les exploitations agricoles. Cela étant, la FAO a proposé aux pays qui n'étaient toujours pas en mesure de mesurer la productivité de la main-d'œuvre de substituer provisoirement cette grandeur par la productivité des terres.

19. D'un point de vue statistique, l'évaluation de la productivité des terres est moins complexe que l'évaluation de la productivité par unité de travail, car il est plus facile de se procurer des données sur les terres. Selon une analyse empirique, le degré de correspondance entre la productivité des terres et la productivité moyenne de la main-d'œuvre est satisfaisant. De plus, le recours à la productivité des terres n'aura pas d'incidence sur le champ d'application de l'indicateur (qui, dans les faits, restera axé sur les espèces cultivées et le bétail) et n'alourdira pas la charge de travail des pays. En effet, la productivité des terres est une grandeur dont la validité a déjà été reconnue pour deux autres indicateurs des ODD (l'un des 11 sous-indicateurs de l'indicateur 2.4.1 et l'un des trois sous-indicateurs de l'indicateur 15.3.1).

**ii. Indicateur 2.4.1: une proposition de grandeur supplétive basée sur des éléments de mesure nationaux accessibles en grand nombre**

20. Comme il a fait preuve d'un intérêt particulier à l'égard de cet indicateur lors de sa cent vingt-huitième session, le Comité du Programme a été informé des faits nouveaux s'y rapportant. Depuis que la méthodologie officielle de l'indicateur a été acceptée en 2018, la FAO a déployé de nombreux efforts en matière de renforcement des capacités afin d'aider les pays à communiquer des informations nationales. Force est pourtant de constater que les données restent lacunaires et des informations ne seront probablement communiquées sur cet indicateur officiel qu'en 2023 et seulement par un faible nombre de pays.

21. Cela s'explique par une multitude de facteurs, parmi lesquels la complexité inhérente de l'indicateur (qui comprend 11 sous-indicateurs), l'absence de sources de données de substitution, la faible fréquence des enquêtes agricoles dans les pays (qui ont par ailleurs pâti de la pandémie de covid-19) ainsi que des faibles moyens techniques et financiers consacrés à l'ajout du module 2.4.1 dans les nouvelles enquêtes agricoles. Compte tenu de cette situation, la FAO a proposé que les pays puissent utiliser un indicateur supplétif provisoire à même de fournir une bonne indication des progrès accomplis sur la voie d'une agriculture durable et productive jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de produire l'indicateur officiel 2.4.1.

Principales caractéristiques de la proposition d'indicateur supplétif pour l'indicateur 2.4.1

22. L'indicateur supplétif proposé est composé d'un ensemble de huit grandeurs établies relatives à la durabilité et à la productivité dans l'agriculture, qui sont fondées sur des statistiques nationales largement disponibles et liées au processus de communication annuelle d'informations de la FAO (voir le tableau 1 ci-dessous). Ces grandeurs reprennent au maximum les sous-indicateurs correspondants de l'indicateur 2.4.1 (l'un des sous-indicateurs dans chacune des trois dimensions n'a pas été retenu comme il n'a pas été possible de trouver une grandeur correspondante avec des données largement disponibles).

Tableau 1: comparatif entre les huit grandeurs de l'indicateur supplétif proposé associées à leur couverture géographique et les sous-indicateurs correspondants de l'indicateur 2.4.1 des ODD.

Dimension	Sous-indicateur 2.4.1	Couverture géographique nationale du sous-indicateur 2.4.1	Grandeur supplétive proposée	Couverture géographique nationale de la grandeur supplétive
<b>Économique</b>	Valeur de la production agricole par hectare	9 %	Valeur de la production brute par hectare	96 %
<b>Économique</b>	Mécanismes d'atténuation des risques	8 %	Diversification de la production brute	96 %
<b>Environnementale</b>	Gestion des engrais	8 %	Utilisation d'engrais par hectare	82 %
<b>Environnementale</b>	Variation de la disponibilité des ressources en eau	8 %	Composante agricole du stress hydrique	90 %

			(désagrégation de l'indicateur 6.4.2)	
<b>Environnementale</b>	Gestion des pesticides	6 %	Utilisation de pesticides par hectare	81 %
<b>Environnementale</b>	Utilisation de pratiques propices à l'agrobiodiversité	6 %	Proportion de la surface exploitée en agriculture biologique	83 %
<b>Sociale</b>	Taux de rémunération dans le secteur agricole	8 %	Valeur ajoutée agricole par travailleur (lien avec l'indicateur 2.3.2)	72 %
<b>Sociale</b>	Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue par les agriculteurs et les éleveurs	6 %	Proportion de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté en zones rurales (désagrégation de l'indicateur 1.1.1)	47 %

23. Les grandeurs proposées se fondent sur des analyses approfondies menées par la FAO au cours des deux dernières années, qui ont abouti au cadre analytique «Progrès accomplis vers une agriculture durable» (Tubiello *et al.*, 2021). Les huit grandeurs supplétives seront évaluées à la fois du point de vue du sens de leur évolution et du point de vue de leur situation actuelle en utilisant une méthodologie statistique établie de mesure des progrès accomplis.

24. L'indicateur supplétif permettra de pallier provisoirement le manque de données dont disposent les pays pour déterminer les progrès accomplis sur la voie d'une agriculture durable et productive avant qu'ils n'aient entre les mains de meilleures données sur l'indicateur officiel relatif aux ODD grâce aux efforts menés pour renforcer leurs capacités.

### C. Prochaines étapes

25. Comme cela a été indiqué précédemment, le Groupe d'experts a déjà approuvé les trois améliorations méthodologiques qui avaient été proposées pour les indicateurs 2.5.1.b, 5.a.1 et 15.4.2 en juillet 2022 et les documents actualisés correspondants sur les métadonnées sont déjà disponibles dans le référentiel mondial de métadonnées et sur le portail des indicateurs relatifs aux ODD de la FAO. Par conséquent, en septembre 2022, la FAO a soumis au Groupe des Nations Unies pour le développement durable des jeux de données actualisés en ce qui concerne l'indicateur 5.a.1 relatif à l'ODD, données qui ont été publiées peu de temps après. Un jeu de données actualisé en ce qui concerne l'indicateur 2.5.1.b sera publié d'ici à décembre 2022 et les jeux de données actualisés concernant l'indicateur 15.4.2 devraient, quant à eux, être publiés en mars 2023. D'ici à mars 2023, la FAO élaborera également des résumés analytiques des principales tendances mondiales et régionales relatives aux trois indicateurs, qui enrichiront les prochaines éditions du rapport annuel mondial sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD et de son propre rapport sur leur état d'avancement.

26. S'agissant des deux propositions d'indicateur supplétif concernant les indicateurs 2.3.1 et 2.4.1, la FAO attend toujours un retour d'informations du Groupe d'experts. Cette proposition pourrait être examinée à la prochaine session plénière officielle du Groupe d'experts, qui se tiendra du 7 au 9 novembre 2022. La FAO est consciente du fait qu'il faudrait plus de temps que prévu pour qu'une décision soit prise concernant cette question en raison de sa nature inédite et sensible. Il se peut, par exemple, que la reconnaissance de principe d'une substitution temporaire éventuelle d'indicateurs officiels relatifs aux ODD ait des répercussions pour d'autres indicateurs des ODD pour lesquels il manque des données. Le Groupe d'experts pourrait alors charger la Commission de statistique de l'ONU de prendre la décision finale.